

**50<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme  
27 février – 10 mars 2006**

**Note d'information sur la participation des organisations non  
gouvernementales (ONG)**

---

Les dispositions suivantes ont été prises pour les ONG venues assister à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme (CCF) :

**Badges**

## Déclarations orales

Les ONG souhaitant intervenir oralement à l'occasion du débat général ou des discussions thématiques doivent en informer Mme Tsu-Wei Chang ([csw50@un.org](mailto:csw50@un.org)) 24 heures avant le début de la session. Elles sont priées de transmettre :

- le nom de l'**orateur**,
- le nom de l'**organisation/du collectif** qu'il/elle représente,
- un **numéro de téléphone/une adresse où il/elle peut être contacté à New York**,
- **une copie écrite de leur déclaration, qui ne devra pas excéder deux pages.**

Les ONG devront également fournir 22 exemplaires de leur déclaration au bureau d'inscription de la Commission, une demi-journée au moins avant la session lors de laquelle ils doivent intervenir. Ces copies seront distribuées aux membres du Bureau et aux traducteurs par la Division de la promotion de la femme.

Les demandes seront portées à l'attention du Secrétaire de la Commission, afin qu'il les inclue dans la liste des orateurs. Le président de séance est libre de décider à qui donner la parole, en accordant la priorité aux délégations des Etats Membres, et en fonction du temps disponible. La parole étant donnée de préférence aux personnes représentant plusieurs organisations ou un caucus, les ONG sont encouragées à faire des déclarations communes au nom de plusieurs organisations.

Une liste d'orateurs sera quotidiennement affichée dans la salle de conférence C. Cette liste étant mise à jour d'après le déroulement des séances, les ONG ayant demandé à faire une intervention orale sont invitées à la consulter fréquemment.

Les ONG ayant été sélectionnées pour intervenir dans la discussion devront s'asseoir dans la partie de la salle de conférence leur étant réservée. Leur intervention orale ne devra pas excéder cinq minutes.

## Réunions et caucus des ONG

La salle de conférence C est réservée pour les ONG, afin qu'elles y tiennent leurs caucus et séminaires. Une photocopieuse y est à la disposition des ONG assistant à la

pour toute information additionnelle sur les caucus et séminaires. Toute demande de modification d'un événement programmé doit être adressée à Tsu-Wei Chang ([csw50@un.org](mailto:csw50@un.org)). Tous les changements de programme seront affichés en salle de conférence C. Le programme des manifestations sera quotidiennement distribué au bureau d'enregistrement, ainsi que lors des points de situation organisés chaque matin en salle de conférence 2. Tout changement devra être indiqué à la Division de la promotion de la femme avant 13h afin d'apparaître dans le programme du lendemain.

## **Documents officiels**

Un nombre restreint de copies des documents officiels de la 50<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme est mis de côté pour les ONG. Ces documents seront entreposés en salle de conférence C. Les ONG sont expressément priées de ne pas prendre plus d'une copie par organisation. Merci de bien vouloir noter que le guichet de distribution des documents situé dans la salle de conférence 2 n'est pas autorisé à fournir des documents aux ONG, il est donc inutile de s'y adresser.

## **Programme**

Le Journal des Nations Unies, publié chaque jour ouvrable en français et en anglais, fournit la liste des réunions officielles organisées chaque jour aux Nations Unies, les numéros de salle et des avis divers. En outre, un programme quotidien sera publié conjointement par la Division pour la promotion de la femme et la Secrétariat de la Commission de la condition de la femme. Toute information supplémentaire peut être obtenue lors des points de situation organisés chaque matin pour les ONG en salle de conférence C.

Un bureau d'information et d'assistance pour la Commission de la condition de la femme sera mis en place dans la Neck Area située au sous-sol du bâtiment des Conférence entre le Café Viennois et les ascenseurs.

## **RAPPEL**

- **Aucune manifestation n'est autorisée dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies, quel qu'en soit le moment ou l'objet.**
- Tous les bâtiments situés dans l'enceinte des Nations Unies sont non-fumeurs.
- Boissons et nourriture sont interdits dans toutes les salles de conférence, ainsi que dans l'Auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
- Toute vente est interdite dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies.
- Aucun bagage n'est autorisé dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies. Merci de prendre vos dispositions avant votre arrivée au Siège des Nations Unies.
- Il est interdit d'accrocher quoique ce soit sur les murs, portes ou surfaces peintes. Afin de faciliter l'échange d'information, un panneau d'information sera placé en salle de conférence C à l'attention des ONG.

- Une pleine coopération est attendue avec le Service de Sécurité des Nations Unies.
- Merci de ne pas déplacer les tables et les chaises dans la cafétéria. Celle-ci est uniquement destinée à la restauration et ne peut accueillir de réunions spontanées.

## **Trouver son chemin au Siège des Nations Unies et dans les environs**

Des cartes du Siège de l'ONU seront disponibles au bureau d'inscription de la CCF dans le Hall des visiteurs.

- Entrée des visiteurs : 1<sup>e</sup> avenue et 46<sup>e</sup> rue.
- Centre de ressources des ONG : situé au sous-sol de la Bibliothèque Daj Hammarskjöld.
- Cafétérias au Siège de l'ONU :
  - Cafétéria principale : Bâtiment du Secrétariat, extrémité sud du rez-de-chaussée  
*Petit-déjeuner : 8h-10h ; déjeuner : 11h-15h ; dîner : 17h-20h30*
  - Café Viennois : GA-B1  
*Heures d'ouverture : 8h-16h*
  - Restaurant des délégués : 4<sup>e</sup> étage  
*Déjeuner servi de 11h30 à 14h30 ; réservations au (212) 963-7625*
  - Café des visiteurs : sous-sol du bâtiment de l'Assemblée Générale
- **Numéros de téléphone utiles**

***En cas d'incendie ou pour toute autre urgence, composer le 911 depuis un téléphone public***

Centre de Contrôle du Service de Sécurité et de Sûreté de l'ONU (24h/24) : (212) 963-6666

Comité des ONG sur le Statut de la femme : (212) 209-3961

DAW: envoyer un message électronique à [csw50@un.org](mailto:csw50@un.org) ou laisser un message au (212) 963-8370

- **Comment accéder au Siège de l'Organisation des Nations Unies par transport public**

Bus : M15, 27, 42, 50, 98, 101, 102, 103, 104

Voir une carte: <http://www.mta.info/nyct/maps/manbus.pdf>

Métro: Grand Central (lignes 4, 5, 6, 7 et S)

Voir une carte: <http://www.mta.info/nyct/maps/submap.htm>

- **Centre d'information touristique des Nations Unies**

Des informations sur New York sont disponibles au centre d'information touristique situé face à la cafétéria principale, à proximité du poste des gardes de sécurité.